

CD LOGIC – TP DE DÉCOUVERTE – SOCIÉTÉ MDA

Sujet n° 08

- *Objectif :*

- *gérer les retours clients.*

- *Thème :*

Vous consultez le bon de livraison n° 10-005 annoté par le client « Garderie du parc ».

En date du 2 novembre 2002, après être entré(e) dans le logiciel sans déclencher les commandes automatiques, vous devez gérer le retour du client sachant que le produit litigieux est mis au rebut.

Ensuite vous imprimez le bon de retour et le bon de mouvement correspondant.

- *Vous disposez pour cela :*

- *du bon de commande n° 151,*
 - *du bon de livraison n° 10-005.*

- *Fiches de procédure à consulter :*

- *fiche de procédure n° 01,*
 - *fiche de procédure n° 27.*

GARDERIE DU PARC
4 boulevard de la République

62590 OIGNIES
Tél. : 03/21/75/33/32
Fax : 03/21/75/33/31

BON DE COMMANDE N° 151

DESTINATAIRE :

M.D.A. SA

Parc Bacquet

62430 SALLAUMINES

DATE : le 27/10/2002

DÉLAI DE LIVRAISON : sous 3 jours

LIEU DE LIVRAISON : OIGNIES

MODE DE PAIEMENT : par chèque

CONTACT : Gérard LOEZ

RÉF	DÉSIGNATION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T	TOTAL H.T	OBS
10701	Crème U.H.T	6 briques	10	14,70	147,00	

Enregistré(e)
N° 5
le 28/10/2002
par Marie.

M.D.A. sa Parc BACQUET 62430 SALLAUMINES ☎ 03- 21-40-98-99 Fax 03-21-40-98-98 RCS Béthune B 306 734 179 N° intracommunautaire : FR08 256 984 247		BON DE LIVRAISON		
		Date de la livraison	N° du bon de livraison	
		30/10/2002	10-005	
Conditions de livraison :	Sous trois jours	<u>Destinataire :</u> <i>Garderie du Parc</i> <i>4 boulevard de la République</i> <i>62590 OIGNIES</i>		
Transport :	Route			
Nombre de colis	10 colis			
Poids total :	90 kg			
Référence	Désignation	Quantité commandée	Quantité livrée	Observations
10701	Crème U.H.T. 6 briques 1L	10	10	2 refusés DLV dépassée
<u>Art. 100 du code du commerce</u> : La marchandise voyage sauf convention contraire aux risques et périls de celui à qui elle appartient sauf son recours contre le voiturier. <u>Art. 105 du code du commerce</u> : La réception des marchandises éteint toute action contre le voiturier si dans les 3 jours qui suivent cette réception le destinataire n'a pas notifié par lettre recommandée sa protestation motivée.		Observations : 2 packs refusés DLV dépassée		
		Nom : <u>TENOM Sabine</u>		Date : 30/10/2002
		Signature : <i>Tenom</i>		